

la feuille du **BOIS**

Journal municipal
d'informations
de La Ville du Bois

NUMÉRO

169

Mars 2022



• RETROUVAILLES •

**Après deux annulations successives
en 2020 et en 2021, Escale'N Jazz
fait son grand retour !**

⊕ d'actualités sur www.lavilledubois.fr

La Ville du
BOIS

• RETOUR EN IMAGES •



12 ET 13 FÉVRIER

EXPOSITION NAPOLEÓN 1^{ER}

La Troupe des Roussettes a une nouvelle fois organisé une belle exposition historique à l'Escale. Pendant 2 jours, les visiteurs ont pu redécouvrir le personnage de Napoléon 1^{er}, son ascension, son style Empire, ses conquêtes... Des projections en continu ont eu lieu sur les batailles de Waterloo et d'Austerlitz.



SAMEDI 29 JANVIER

CONCERT DU NOUVEL AN

Rossini, Bellini, Verdi, Ennio Morricone... lors du concert du Nouvel An, les professeurs et les élèves du conservatoire ont revisité les œuvres des plus grands compositeurs italiens.



JANVIER

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

De nouveaux panneaux de signalétique ont été implantés aux principales intersections afin d'indiquer les équipements publics, les parkings, les commerces... Faisant partie d'un marché de mobilier urbain équilibré par l'implantation de panneaux publicitaires, cette installation est sans frais pour la commune.

MADAME, MONSIEUR,



L'Assemblée Nationale accorderait-elle aux communes plus de souplesse et de prise en compte des situations locales dans l'application de la loi SRU (Solidarité, Renouvellement Urbain adoptée en décembre 2000) ? L'article 55 de la loi SRU obligeait les communes de plus de 1 500 habitants en région parisienne et appartenant à une intercommunalité de plus de 50 000 habitants de **disposer de 25% de logements sociaux**, voire 20% si la situation locale ne justifiait pas de renforcer les obligations de production.

La loi Elan, plus récente (2018), a ramené ce seuil pour les communes d'Ile de France situées en dehors de l'unité urbaine de Paris à 3 500 habitants. Elle a de même élargi la liste des logements sociaux pouvant être pris en compte, allongé de 5 années, soit 10 années au total, la durée de prise en compte des logements sociaux vendus à leurs occupants et permis aux communes entrant dans le dispositif en 2015 de disposer de 15 années, soit 5 périodes triennales, pour atteindre les objectifs fixés. En effet, l'Etat évalue tous les 3 ans la situation des communes en termes de réalisation des logements sociaux et fixe aussi les objectifs à atteindre pour les 3 années suivantes. Le non-respect renouvelé des objectifs se traduit par des pénalités majorées et le transfert automatique au Préfet du droit de préemption et de délivrance des permis de construire.

Le projet de loi 3Ds (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et simplification), adopté le 2 février dernier, entend donner davantage de marges de manœuvre aux élus locaux et surtout prévoit un assouplissement de la loi SRU.

La date butée de 2025, où les pénalités dues par les communes devaient être multipliées par 5, est supprimée. Par contre, les communes, par le biais d'un Contrat de Mixité Sociale (CMS), devront continuer à appliquer la loi SRU après 2025, à un rythme défini localement, selon les difficultés rencontrées et leurs besoins. Le projet de loi redonne aussi aux communes le droit d'attribution des logements sociaux, supprime le versement automatique d'amendes majorées et ouvre la possibilité d'une mutualisation intercommunale pour les communes déficitaires ne remplissant pas les objectifs SRU.

Je doute que cette mutualisation puisse devenir réalité sur notre territoire, car chaque commune veut rester maître de son PLU (Plan Local d'Urbanisme) et donc, qu'il ne soit pas intercommunal (PLUI).

Indépendamment de cela, **ce texte procure une réelle avancée et met un terme au caractère dogmatique de la loi initiale. La ville est faite pour tous et pour toutes les conditions sociales. Disposer d'un logement est un droit et nous devons en fonction de nos possibilités permettre à nos populations de se loger décemment.** Le législateur, au moins cette fois, aura entendu ceux qui œuvrent sur le terrain.

Très cordialement

VOTRE MAIRE,
Jean-Pierre Meur

La Feuille du Bois - Journal municipal mensuel d'informations - Tirage : 3600 exemplaires

Éditeur : Mairie de La Ville du Bois - Place du Général de Gaulle - 91620 / Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

Directeur de publication : Jean-Pierre Meur / **Co-directrice :** Régine Donneger / **Conseiller municipal délégué à la communication :**

Dimitri Lavrentieff / **Rédactrice en chef :** Julie Blanvillain, Service Communication avec la collaboration des élus, des associations et des

services municipaux Tél. : 01 64 49 55 38 / communication@lavilledubois.fr / **Photos :** Julie Blanvillain et autres contributeurs / **Conception :**

Emendo / **Impression :** Imprimerie Payard - Juvisy-sur-Orge



La Ville du Bois
jumelée avec
Tirschenreuth

Distribution de «La Feuille du Bois»

Un problème de distribution ?

Contactez le service Communication : 01 64 49 55 38

ou communication@lavilledubois.fr



TRÈS HAUT DÉBIT

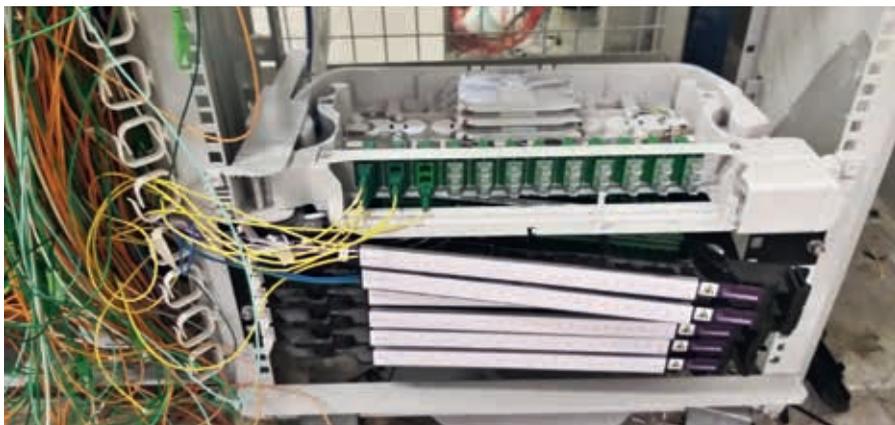
Les élus de l'agglo entament une procédure judiciaire

Suite aux dysfonctionnements inacceptables constatés depuis trop longtemps relatifs au déploiement de la fibre sur notre territoire, l'Agglomération Paris-Saclay a initié depuis octobre 2021 une action de mobilisation auprès des acteurs de la fibre (SIPPEREC, le délégataire – COVAGE/ALTITUDE, opérateurs commerciaux).

2 réunions de crise ont déjà été organisées durant lesquelles ont été exigés quatre axes d'amélioration :

- La présentation d'un plan de résolution des difficultés, commun à toutes les parties prenantes.
- La mise en place d'une plateforme commune à tous les opérateurs, pour traiter les demandes des usagers.

- La mise en place d'une communication transparente à destination des usagers sur les problèmes rencontrés et les solutions apportées, sous forme de réunions publiques dans les communes et de supports d'information dédiés.
- La mise en œuvre d'une procédure stricte de vérification de la qualité technique de chaque raccordement.



Or force est de constater qu'à l'issue d'une 3^e réunion, qui s'est tenue ce 28 janvier, il n'y a toujours pas d'avancée significative qui nous permettrait de répondre de façon satisfaisante et surtout effective à nos habitants et usagers de la fibre.

Suite à ces conclusions, l'agglomération Paris-Saclay souhaite mener des actions fortes :

1^{ère} action : mise en demeure du SIPPEREC au regard du non-respect des obligations concernant le déploiement auprès du Préfet ;

2^e action : dépôt de plainte en pénal suite à la dégradation du réseau et aux investissements portés par la collectivité ;

3^e action : saisine de l'Arcep pour lancement d'une procédure de contrôle et de sanctions auprès des opérateurs et délégataires.



Quel est le rôle de la mairie ?

La mairie n'a aucun engagement financier ou moral et n'a aucun pouvoir officiel vis-à-vis de COVAGE/ALTITUDE ou des opérateurs commerciaux, au même titre que l'électricité, le gaz, l'eau ou encore l'ADSL.

Cependant, vu le nombre de problèmes recensés, nous avons fait le choix de mettre à la disposition des utilisateurs un formulaire de signalement en ligne sur www.la-villedubois.fr afin de faire remonter officiellement les informations aux interlocuteurs concernés (COVAGE et SIPPEREC) et d'informer sur l'avancement de traitement des dossiers.

Nous n'avons aucune autre possibilité d'action.

En raison de l'instabilité actuelle du réseau fibre, nous recommandons de différer vos demandes de raccordement à la Fibre.



PROJET DE TERRITOIRE

Une feuille de route partagée pour la prochaine décennie

27 communes, près de 320 000 habitants, un territoire innovant, jeune, vivant qui dispose d'atouts incontestables, notamment économiques et environnementaux : bienvenue dans votre agglomération.

Et parce que ce potentiel nécessite une maîtrise de son destin collectif, les maires de l'agglomération ont décidé dès septembre 2020 d'actualiser, à la lueur des nouveaux enjeux sanitaires, sociétaux, environnementaux, le projet de territoire adopté en 2016.

Un document qui trace les grandes lignes de la feuille de route 2021-2031 pour chacun des habitants et usagers de Paris-Saclay. Des actions structurantes et adaptées aux enjeux des grands bassins de vie du territoire : la Vallée de la Bièvre, le pôle urbain de Massy, le Plateau de Saclay, la vallée de l'Yvette, le Grand Orly, l'axe de la RN20 et le plateau de Courtaboeuf.

Et pour suivre, avec votre commune et votre agglomération, les avancées de cette feuille

de route partagée, concrètement, assistez aux conseils communautaires ou abonnez-vous aux fils d'information de votre communauté d'agglomération ! On y parle proximité, mobilités, travaux publics, accompagnement économique, environnement, assainissement, déchets, numérique, etc.

www.paris-saclay.com

 @aggloParisSaclay

Téléchargez le document complet



**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération



DÉPART EN RETRAITE

Passage de relais à la Pharmacie



Après 20 années à la tête de la pharmacie du centre-ville, Lyliane Pichereau prend une retraite bien méritée. Elle passera le relais à Marie Pruvost, docteur en pharmacie, le 14 mars prochain. L'équipe reste inchangée. Lyliane Pichereau tient à remercier les Urbisylvains qui lui ont fait confiance pendant ce long chemin. Nous lui souhaitons une bonne retraite !

Contact, 01 69 01 06 47



NOUVELLE ACTIVITÉ

Elodie Dumas, sage-femme

Elodie Dumas vient d'installer son activité au 17 bis rue du Grand Noyer. Sage-femme depuis 2006, en milieu hospitalier, puis en libéral, elle propose des consultations de suivi de grossesse, de cours de préparation à la parentalité, des cours de yoga prénatal et postnatal, du suivi d'allaitement, ainsi que le suivi à domicile des grossesses pathologiques et des suites d'accouchements (maman et nouveau-né à la sortie de la maternité), mais également des massages bébés 0-1 an, le suivi gynécologique de toutes les femmes (de l'adolescence à la ménopause), de la rééducation périnéale (en yoga et pilates)...

Vous pouvez prendre rendez-vous sur Doctolib ou la contacter au 06 79 15 29 64 ou sagefemme.dumas91@gmail.com

URBANISME

Eviter le béton pour ne pas dégrader les sols

L'imperméabilisation des sols, c'est-à-dire leur recouvrement par un matériau imperméable tel que le béton ou l'asphalte, est une des principales causes de la dégradation des sols. Ces surfaces sont étanches à un point tel que l'eau ne passe plus ou très difficilement au travers de ces derniers, ce qui provoque le ruissellement. L'eau de ruissellement sur les sols imperméables est l'une des plus grandes sources de pollution des cours d'eau et l'une des principales causes d'inondations !

Le rôle des sols

Leur rôle est invisible, et pourtant les sols supportent les organismes en permettant la préservation de leur habitat et leur apportent des éléments nutritifs. Ils servent de réservoir de matières organiques et filtrent l'eau permettant à cette dernière de se libérer de ses polluants. Ils permettent également la filtration de l'eau jusqu'à la nappe phréatique ou encore l'infiltration jusqu'aux racines des végétaux. Le sol est un élément primordial à la survie de toutes les espèces vivantes, c'est pourquoi il est important de connaître ses caractéristiques.

Un sol imperméable perd sa vocation. Moins d'infiltration donc moins d'eau dans la nappe phréatique, davantage de ruissellement qui augmente l'érosion, plus d'eau se déversant dans les plans d'eau, causant des risques accrus d'inondation...

Quelles sont les surfaces imperméables chez moi ?

Stationnement en asphalte ou en béton ; Sol sans végétaux ; Sol compacté ; Patio et terrasses en béton ; Pente abrupte du terrain.

Comment aménager mon terrain ?

La meilleure solution pour contrer l'imperméabilité est d'aménager votre terrain le plus près possible de son état naturel afin que l'eau s'infilte à nouveau.

La revégétalisation : commencer par planter des végétaux, aménager une plate-bande, créer un espace vert ou un jardin.

Diminuer les surfaces imperméables : limiter toutes les surfaces qui empêchent l'infiltration de l'eau dans le sol. Oublier le gazon parfaitement vert et fraîchement coupé court et prioriser la croissance des végétaux naturellement présents. Aménager si possible l'aire de stationnement sur une surface perméable. Enfin, l'eau qui ruisselle doit préférablement terminer son trajet dans un fossé ou dans un aménagement perméable où l'eau pourra circuler dans le sol.

Si vous souhaitez aménager vos allées, vos cours ou vos jardins, il importe donc d'utiliser des matériaux perméables. Les pavés perméables sont poreux et permettent à l'eau de retourner dans le sol tout comme le gravier homogène, le béton poreux, les pavés alvéolés, les blocs à joints perméables.

Pour tout projet, demandez conseil auprès du service Urbanisme,
01 64 49 56 83



Merci au magasin Truffaut pour leur don de bulbes qui ornent les jardinières de la Grande Rue !

TRI DES DÉCHETS

Gare aux erreurs !



En 2016, nous avons adhéré au tri de tous les emballages plastiques dans le bac jaune, pour recycler plus et diminuer la quantité d'ordures ménagères. Mais depuis trois ans, notre tri s'est fortement dégradé. Il nous faut réagir. Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité et ont un effet considérable sur la planète.

En triant correctement ses déchets, chacun peut contribuer à préserver notre territoire.

Depuis janvier, le SIOM a mis en place un système de vérification des bacs jaunes. Un agent suit la benne de collecte et peut refuser les bacs comportant trop d'erreurs de tri. Si vous êtes dans ce cas, vous avez dû constater une information

« Refus de bac » accrochée à votre poubelle, vous expliquant ce qui n'est pas correctement trié.

A retenir :

- Les ordures ménagères ne doivent pas être déposées dans le bac jaune
- Le bac jaune doit contenir uniquement des objets en vrac, et non des sacs fermés
- Les emballages ne doivent pas être empilés ou compactés les uns dans les autres
- Le bac jaune ne doit pas contenir d'objets en plastique, ni de verre, ni de bois

Vous devrez donc corriger ces erreurs de tri et représenter votre bac lors de la prochaine collecte des emballages.

Un doute, une question ? Contactez le SIOM au 01 64 53 30 00
Retrouvez les consignes de tri sur www.siom.fr > Rubrique Infos pratiques > Aide au tri

NOUVEAU

Soyez volontaires et bénéficiez de la collecte des biodéchets chez vous

A partir du 4 avril, chaque foyer volontaire qui en aura fait la demande pourra bénéficier de cette nouvelle collecte à domicile, et contribuer ainsi à réduire les déchets de sa commune. Le SIOM prend de l'avance sur la réglementation qui oblige le tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024.

Qu'est-ce que les biodéchets ?

Les biodéchets sont les déchets issus de la préparation et des restes de repas, des produits périmés (sans emballage), aussi bien les fruits et légumes que la viande, le poisson et les fruits de mer (y compris les coquilles).

Ils représentent près de 30% de votre bac d'ordures ménagères, permettant de réduire encore plus la quantité de déchets dans votre bac gris.

Quel avantage ?

Réduire encore plus la quantité de vos ordures ménagères et permettre à vos biodéchets d'être valorisés en compostage ou méthanisation.

Pour qui ?

Dans un premier temps, pour tous les habitants vivant en pavillons. Si vous vivez en habitat collectif, rapprochez-vous de votre syndic afin qu'il prenne contact avec le SIOM.



Recycler ses biodéchets, c'est facile !

- 1 - Inscrivez-vous dès maintenant sur www.siom.fr/collecte-des-biodechets/
- 2 - Vous recevez un bio-seau pour votre cuisine, un bac à couvercle marron et un guide du tri
- 3 - Le SIOM planifie votre jour de collecte
- 4 - Le SIOM collecte vos biodéchets pour les valoriser !

Informations au 0 800 746 540
 (Numéro vert gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30)

COLLECTE DE DÉCHETS

Un projet d'études engagé

Urbisylvain étudiant à Massy, Joévin suit actuellement un BTS Support Action Managériale (SAM) grâce auquel il se destine à devenir Assistant Manager. Afin de se former à la création de projet dans le cadre de ses études, il a pour mission d'organiser une action autour de la Journée de la Terre.



Souhaitant s'impliquer dans la vie de sa commune, il s'est naturellement tourné vers la mairie pour mener cette initiative environnementale. Il a ainsi pu échanger avec Anne Berchon, adjointe au maire chargée de l'Environnement, qui a su le guider dans son projet de collecte de déchets en ville et aux abords des bois.

Joévin donne donc rendez-vous à tous les Urbisylvains le samedi 30 avril à partir de 8h30, devant les services Techniques (20 rue Ambroise Paré). Des gants et des sacs seront fournis aux participants.

Des groupes de 3 personnes se verront attribuer un parcours à nettoyer grâce à 3 sacs de couleurs différentes afin de trier directement les déchets : emballages, verre et déchets ménagers.

Retour à la mairie vers 11h30, les sacs seront remis aux services Techniques, qui se chargeront de les recycler en les amenant à la déchèterie.



LA JOURNÉE DE LA TERRE, C'EST QUOI ?

La Journée de la Terre a été célébrée pour la première fois le 22 avril 1970, souvent considérée comme la naissance du mouvement environnemental. Chaque 22 avril, le monde célèbre cet événement à travers les continents. L'occasion en cette journée de faire un geste pour l'environnement afin de replacer la Terre au centre de notre attention et de nos préoccupations : marches, collecte de déchets, plantation d'arbres...

TROC DE PLANTES

Jardiniers, à vos semis !

La 3^e édition du Troc de plantes aura lieu le **samedi 30 avril** prochain de 9h à 13h : préparez dès aujourd'hui vos semis et boutures ! Faites l'inventaire de tout ce que vous pouvez amener : graines récoltées les saisons précédentes, jeunes plants issus de semis ou de boutures, plantes dont vous ne voulez plus. Toutes les plantes enracinées sont les bienvenues : annuelles, vivaces, potagères, graines, arbustes. Étiquetez vos godets en amont, car vous manquerez de temps le jour J : indiquez le nom de la plante et sa couleur de floraison. Mettez de côté caissettes et sachets,

ils pourront vous être utiles le jour du troc. Sur place le 30 avril, vous pourrez participer aux ateliers de repiquages, de bouquets d'aromatiques, de fabrication de pièges à frelons asiatiques. Vous pourrez aussi récupérer des recettes de traitements naturels (désherbant, anti-limaces...) que les organisateurs mettront à votre disposition.

Événement ouvert à tous, même sans troquer. Pas d'inscription préalable.

Parking de l'Escale, 16 chemin des Berges, ou intérieur de l'Escale en cas de pluie.

Pass sanitaire/vaccinal sous réserve des

mesures en vigueur au moment de l'événement.

Renseignements, service Urbanisme, 01 64 49 56 83



BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Transformez vos branchages en copeaux !

Le SIOM organise une opération broyage des végétaux dans notre commune. Rendez-vous le **samedi 2 avril de 9h à 11h45 à l'école des Bartelottes (chemin de Lunézy)** afin de transformer vos branchages en copeaux réutilisables. Le broyat récolté pourra être utilisé directement dans un composteur ou en paillage. Inscrivez-vous dès maintenant auprès du SIOM, prevention@siom.fr (10 inscrits sont nécessaires pour que l'opération ait lieu).

L'usage du paillage présente de nombreux intérêts :

- il retient l'humidité du sol en été,
- il protège le sol du vent et des pluies battantes et limite donc l'érosion,

- il ralentit le développement des mauvaises herbes,
- il protège du froid en hiver,
- il améliore la structure du sol et le fertilise (pour le paillage organique),
- il favorise la vie dans le sol,
- il peut protéger les fruits au sol (par exemple pour les fraises et courgettes)



BALADE

Redécouvrez le Mort Rû



Le Syndicat de l'Orge a réalisé des travaux de remise en état du sentier longeant le Mort Rû. Le chemin a été viabilisé grâce à de la grave calcaire et les arbres ont été élagués. Une bonne idée de balade aux beaux jours ! Le sentier longeant le ruisseau est accessible depuis le Vieux Chemin de Montlhéry (en bas de la rue, au niveau de l'entrée de ville) et continue jusqu'à la route de Montlhéry à Nozay.



Chaque mois, un nouveau geste pour la planète

Adoptez les bons gestes au volant !

Si la voiture est un mode de transport pratique, elle n'en reste pas moins une source importante de pollution. Sachez toutefois qu'il est possible de réduire les émissions de votre véhicule en adoptant les bonnes attitudes au volant. Quelques conseils qui vous permettront également de réduire votre consommation d'essence, et donc de faire des économies.

Éviter de faire chauffer inutilement

Malgré les idées reçues, tout juste démarré, votre véhicule est prêt à partir. Ne faites pas chauffer la voiture plus de 5 min.

Profiter de son élan

Vous devez marquer un arrêt (feu rouge, STOP...) ? Pas la peine de garder le pied sur l'accélérateur, laissez la voiture rouler jusqu'à l'arrêt à marquer et freinez seulement lorsque vous l'atteignez. En effet, dès l'instant où votre pied ne touche plus la pédale d'accélération, l'alimentation en carburant est coupée. Vous éviterez ainsi une surconsommation de carburant de 50 % !

Couper le moteur

Laisser un moteur tourner pendant plus de 60 secondes consomme plus de carburant que de l'arrêter et de le redémarrer 60 secondes plus tard.

Coupez votre moteur pour tous les arrêts de plus de 30 secondes (feux rouges, station-service, embouteillages, passage à niveau, etc.), 15 % de votre consommation

de carburant peut ainsi être sauvée. Si possible, choisissez un modèle de voiture équipé du système « Stop & start ».

Adopter une conduite souple

Réduire votre vitesse de 20 km/h peut vous faire économiser jusqu'à 20 % de carburant. Passez les vitesses à 2 000 – 2 200 /tr/min maximum (plus le régime du moteur est élevé, plus la consommation de carburant l'est aussi). Au lieu de freiner, passez à la vitesse inférieure : lorsque vous rétrogradez, votre automobile ne consomme aucun carburant.

Climatiser malin

La climatisation peut augmenter votre consommation de carburant de 20 %. Ouvrez légèrement vos vitres pendant quelques minutes, le courant d'air fournira de l'air frais au condenseur de la climatisation.

Et aussi...

- Penser au régulateur de vitesse
- Ne pas négliger ses pneus
- Charger intelligemment lors des vacances
- Chouchouter sa voiture

ANIMATION

Le carnaval de Bineau est de retour !

A vos plus beaux costumes ! Le carnaval est de retour le samedi 19 mars !

Rendez-vous à 15h à l'Escale (14 chemin des Berges) pour le spectacle « Symphonia et la magie de la Nature », par la compagnie Bulles en coulisse. Une comédie musicale écologique et colorée.

« Saviez-vous qu'il existe, là, dans nos jardins, un monde peuplé de minuscules créatures féériques ? Non ? Et bien si je vous le dis ! Dans le jardin de Symphonia, parmi les insectes et les végétaux, vivent des êtres minuscules... des elfes et des fées aussi hauts... qu'un haricot... »

Plongez dans cet univers merveilleux et ouvrez les yeux sur le monde de l'invisible dans cette nouvelle création où musique, danse, théâtre et chant se mêlent pour le plaisir des petits et des grands.

Spectacle musical, tout public (à partir de 3 ans)

Durée : 55 minutes

Évènement gratuit, se déroulant selon les mesures sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.

A 16h15, le défilé partira de l'Escale et commencera sa déambulation jusqu'à la place Beaulieu.

17h, arrivée place Beaulieu : jugement et bûcher de Bineau.

Informations, service Culturel,
01 64 49 55 40



BABY-PUCES

Réservez votre emplacement gratuit !



Vous avez des vêtements enfants ou femme enceinte et/ou matériel de puériculture en bon état dont vous ne vous servez plus, donnez-leurs une nouvelle vie, en les vendant à l'occasion du Baby-puces.

Ce vide-greniers, dédié aux tout-petits de 0-5 ans, sera organisé le samedi 7 mai sur le parking de l'Escale. L'occasion pour les acheteurs de chiner et d'acquérir des vêtements, des jouets, du mobilier enfant, du matériel de puériculture...

Les emplacements, destinés aux Urbisylvains, sont gratuits. Ils doivent toutefois être réservés au préalable sur présentation d'un justificatif de domicile.

Réservation des emplacements entre le lundi 4 et le vendredi 22 avril, en téléchargeant le formulaire, disponible à partir du vendredi 25 mars, sur www.lavilledubois.fr (actu en page d'accueil)

L'évènement se déroulera sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.



• RDV... DE LA PETITE ENFANCE •

Camion PMI «Les Petits Pas»

Les permanences du camion PMI sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Le médecin est joignable au 06 80 72 81 94 pour des conseils ou une redirection vers la PMI.

Biblio-bébé

Mercredis 9 mars et 6 avril, à 10h

Matinée réservée aux 3 mois - 3 ans à la découverte des albums pour tout-petits. Sur inscription (atelier limité à 10 personnes en raison des mesures sanitaires). Bibliothèque, 11 bis rue des Ecoles 01 64 49 59 41, bibliotheque@lavilledubois.fr

Accueil parents-enfants « 1, 2, 3 Soleil »

Espace de jeu, de paroles, de rencontres et d'échanges, réservé aux enfants de moins de 4 ans, non scolarisés, accompagnés d'un parent. Accueil gratuit les vendredis de 8h45 à 11h. Espace « Les lutins du bois » en face de l'Escale. Renseignements au 01 69 63 32 72.

Vendredi 11 mars : jeux libres

Vendredi 18 mars : jeux sensori-moteurs

Vendredi 25 mars : motricité

Vendredi 1^{er} avril : jeux libres

EXPOSITION

La Bibliothèque à l'heure du Jazz !



Dans le cadre du festival Escale'N Jazz qui se déroulera les 26 et 27 mars, la Bibliothèque proposera une exposition de la Médiathèque Départementale de l'Essonne du 18 mars au 13 avril sur L'Odysée du Jazz. Toute la fabuleuse histoire du Jazz des origines à nos jours.

Public adulte et adolescent.

Des sélections de livres jeunesse et adulte seront également proposées, avec notamment des livres audios.

Informations, Bibliothèque 11 bis rue des Ecoles, 01 64 49 59 41

 @bib.lavilledubois

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h - 18h

Mardi : 15h - 18h

Mercredi : 11h - 18h

Vendredi : 15h - 18h

Samedi : 10h - 16h



• AGENDA •

SOIRÉE-THÉÂTRE

« Tête de méduse »

Samedi 12 mars, 20h30



Antoine est un homme heureux de pouvoir souffrir de l'infidélité de sa femme, mais attention, cette infidélité comporte des règles strictes...

À quel jeu joue Lucie ? Qui sont tous ces hommes autour d'elle ?

Avec cette pièce folle et absurde, Boris Vian nous emporte dans son univers aux mots ciselés et aux personnages hauts en couleur.

Participation au chapeau.

Escalé, 14 chemin des Berges

Par la Compagnie d'un soir

ASSOCIATIONS

Puces des couturières et des loisirs créatifs

Dimanche 13 mars, de 10h à 18h



Événement organisé par l'association Décore-Moi
Vente de mercerie, laine, tissus, rubans, fils, carnets créatifs...
Animations

"Couture et loisirs

créatifs" sur le stand de l'association à plusieurs moments de la journée.

Plusieurs tirages de tombola (tickets donnés à l'entrée).

Exposition "Mode perlée du 19^e siècle"

Restauration rapide sur place

Renseignements

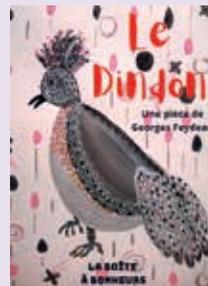
decoremoi.vdb@gmail.com

Escalé, 14 chemin des Berges

SOIRÉE-THÉÂTRE

« Le dindon »

Samedi 2 avril, 20h30



Le Dindon, pièce à succès de Georges Feydeau, emporte le spectateur dans une intrigue apparemment impossible à dénouer : Lucienne, épouse de Vatelin, subit les assauts effrénés de

Pontagnac et de Rédillon. Elle leur jure qu'elle trompera son mari sitôt prouvée son infidélité. Mais tout se complique avec l'arrivée d'une ancienne maîtresse, d'une épouse outragée, d'un vieux couple, d'une « cocotte », d'un londonien et de plusieurs grooms... Les couples se croisent et se dénoncent, c'est la confusion générale ! Qui sera le dindon de la farce ?

Escalé, 14 chemin des Berges

Par la compagnie La Boite à Bonheur
Tarif normal 7€, tarif réduit 12-18 ans 3€, gratuit pour les - 12 ans

• LOISIRS •

FESTIVAL Escale'N Jazz revient !

Après deux annulations
successives en 2020 et en 2021,
Escale'N Jazz fait son grand
retour !
De chaleureuses retrouvailles
en perspective !



Tout le week-end,
exposition photos des
différentes éditions et
exposition artistique
de l'Atelier des Mirettes
(réalisations artistiques
en lien avec la musique
et exposition de
peintures et sculptures
inspirées du jazz)

● Samedi 26 mars

À 20h30, Concert du Woodtown Orchestra

Retrouvez le Woodtown Orchestra, le grand orchestre de jazz de La Ville du Bois ! Vivier des élèves de l'École de musique, le big band s'est ouvert, suite à de nombreuses demandes de musiciens extérieurs, aux élèves des

autres conservatoires de l'Essonne. Cette ouverture à des instrumentistes de cultures et d'âges différents constitue un atout au sein de l'orchestre. Cette formation, stable depuis 2006, a trouvé un son d'orchestre grâce à

l'ajout de flûtistes et au travail autonome des différents pupitres. Le Woodtown Orchestra a participé à de nombreux concerts et festivals en Île-de-France. Il est, depuis quelque temps, sollicité par des compositeurs et des arrangeurs désireux de faire jouer leurs créations. Le Woodtown Orchestra est un orchestre toujours en mouvement dans lequel tous les musiciens pensent que l'on peut travailler sérieusement sans se prendre au sérieux. L'année 2022 marque les 22 ans de cette formation. Pour l'occasion, le Woodtown Orchestra accompagnera les deux chanteurs Patricia Setbon et Stéphane Nossereau en solo et en duo pour interpréter les grands classiques du Jazz d'Ella Fitzgerald à Claude Nougaro.



À 22h30, Concert de Leeway



Leeway c'est du Jazz Groove entre le Hardbop de Lee Morgan et la modernité du Soul Jazz. Ce sextet est composé de pointures du jazz s'aventurant dans des compositions puissantes aux arrangements ingénieux, laissant la part belle à des improvisations survoltées. Transmission instantanée de bonnes vibrations...

En quelques années, le trompettiste Vincent Payen s'est forgé une solide réputation sur la scène jazz groove hexagonale, en jouant notamment aux côtés d'Electro Deluxe, C2C, Nina Attal, Hocus Pocus, Milk Coffe & Sugar... Avec son projet Leeway, il s'entoure de musiciens et d'arrangeurs prestigieux.

La musique de Leeway parle au creux de l'oreille, elle est à recevoir pour ce qu'elle est : une ode à chaque chemin de vie, chantée à travers le pavillon d'une trompette ou d'un bugle.

<https://delalune.com/leeway-vincent-payen/>

 @Leeway.vincentpayen

Tarifs soirée du samedi : 16€ / réduit 6€ / gratuit pour les enfants – 6 ans.



● **Dimanche 27 mars**

À 17h, Rencontres chorégraphiques



© Dominique Dubarry-Loison

Un spectacle de danse animé par plusieurs associations de La Ville du Bois et de communes voisines sera proposé pour clôturer le week-end.

Retrouvez les groupes Uni'danse de Saint-Michel-sur-Orge, Bac Danse de Bondoufle, K'danse de Villemoisson-sur-Orge, Hip-hop de Sainte-Geneviève-des-Bois et La Ville du Bois, ainsi que Scène d'art et danse d'Avrainville.

Entrée payante libre.



© Edwige D'NAI

Informations auprès du service Culturel, 01 64 49 55 40 - Billetterie en ligne sur www.escalenjazz.fr, en pré-vente au service Culturel ou sur place le jour-même.
Pass vaccinal/sanitaire et masque selon les mesures en vigueur à la date de la manifestation.

• EXPRESSION LIBRE •

Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Retrouvez l'ensemble des tribunes sur www.lavilledubois.fr

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Vert Autrement

Chers toutes et tous

Malgré les discours rassurants des autorités et l'allègement de certains protocoles, la crise sanitaire est toujours bien présente et la situation dans nos hôpitaux demeure toujours aussi tendue.

La santé au même titre que le pouvoir d'achat, l'écologie et la sécurité sera l'un des enjeux majeurs de l'élection présidentielle et des législatives qui la suivront.

La modernisation de l'hôpital ainsi que le problème des déserts médicaux devront faire l'objet d'une réforme d'envergure (et non plus de petites mesures) afin de préserver notre système de santé.

En résumé sortir de la spirale infernale de la maîtrise des coûts et de la rentabilité qui ont gangrénié notre système de santé durant trop d'années.

Il est donc primordial de se rendre en nombre aux urnes le mois prochain et non pas se retrancher dans l'abstention.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à cette adresse : vertautrementlvdb@gmail.com

Soyez prudents et prenez soin de vous.

Patrick BRECHAT
pour Vert Autrement



EXPRESSION DES CONSEILLERS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

UCVB

Serait-ce notre dernière bataille contre le Covid ?

Aujourd'hui, un nombre croissant de pays lève leurs ultimes restrictions sanitaires. Est-ce enfin le retour à notre totale liberté d'avant ? Que va-t-il rester de nos habitudes ?

Selon les recommandations gouvernementales depuis 2 ans, pour subir une pandémie, les seules solutions ont été l'isolement et l'évitement des interactions humaines.

La confiance envers les institutions a été endommagée, avec des sentiments de grande colère et de frustration dus à la privation des droits et libertés acquis. Une partie de la société enregistre une fatigue mentale importante.

Le secteur du tourisme, les bars et les restaurants ainsi que la vie nocturne affichent une reprise de leurs activités et cela fait du bien au moral. Ils sont peut-être la clé pour nous aider à nous réadapter et en sortir sans séquelles psychologiques.

La commune a suivi ces directives imposées par l'exécutif. Que ce soit au niveau scolaire, associatif et vie courante, tout a été mis en œuvre. Gardons espoir, la fin du tunnel arrive.

Et n'oubliez pas d'être présent avec votre âme et conscience pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains.

Dimitri Lavrentieff
Conseiller municipal délégué
à la Communication



Les élus reçoivent les Urbisylvains sur rendez-vous : ☎ 01 64 49 59 40

Maire : Jean-Pierre Meur

Adjoints au maire :

Jacky CARRE, Travaux, Sécurité des bâtiments, Transports et Aménagement du territoire

Anne BERCHON, Environnement, Cadre de vie et Petite enfance

Arnaldo GIARMANA, Educatif

Martine PEUREUX, Culture, Associations culturelles et sportives, Festivités et Jumelage

Guy ERNOUL, Finances

Marie-Claude KARNAY, Solidarité et logement

Thomas BEAULIEU, Jeunesse

Maithée BODOQUE-MUNOZ, Urbanisme

Conseillers municipaux :

Maurice BOURDY, Suivi technique et organisation des cérémonies commémoratives et associatives

Robert ARNOULD-LAURENT, Technologies de l'information et de la communication

Nicole LEBON, Educatif

Sylvère PERDREAU, Environnement et Cadre de vie

Catherine JOUAN, Solidarité et Logement

Dimitri LAVRENTIEFF, Communication

Patrick BOURILLON, Sport associatif

Sandrine BOUILLET, Manifestations culturelles

Marie-Claude MORTIER

Ibrahim OSSENI

Christelle DERCHAIN

Hélène CARPENTIER

Sylvie RIBAUT

Anthony POURRAIN

Tatiana STANKOVIC

Groupe « Vert Autrement »

Grégory NOFERI

Amel MIR

Patrick BRECHAT

Dolores LOPES

Joaquim VALENTE

État civil

Bienvenue

01 janvier 2022 : Ethan RAMAMONJISOA
 04 janvier 2022 : Anaé LUCHER
 05 janvier 2022 : Alice PITHION
 07 janvier 2022 : Célia JARROT
 08 janvier 2022 : Lucas FONTELONGA
 10 janvier 2022 : Côme GUYOT
 13 janvier 2022 : Rafael LOUWÏE
 14 janvier 2022 : Nesy BREUILLER
 21 janvier 2022 : Tabeena-Rizwan MIRZA
 22 janvier 2022 : Élixa LAJOIE
 27 janvier 2022 : Léo MEININGER
 27 janvier 2022 : Adriana CASAGRANDA

Condoléances

04 janvier 2022 : Christiane DENEUX veuve PARIS
 10 janvier 2022 : Didier DURFORT
 13 janvier 2022 : Maria MICHAUX veuve PÉTRO
 18 janvier 2022 : André CHASSIN



L'eau est de bonne qualité

En 2020, l'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. L'indicateur global de qualité pour La Ville du Bois est A : eau de bonne qualité, comme en 2019. L'Agence Régionale de la Santé assure le contrôle des eaux de consommation et des eaux de loisirs. Sur les 172 prélèvements effectués au cours de l'année, une quarantaine de paramètres différents sont analysés : bactériologie, fluor, nitrates, pesticides, dureté...

Les résultats d'analyse sont disponibles sur

www.iledefrance.ars.sante.fr/eaux-0

• UTILE •

La Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
 Mercredi et samedi de 8h30 à 12h15

Place du Général de Gaulle - 91620 La Ville du Bois
 Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

PERMANENCES

Aide aux victimes -

Renseignements : 01 60 78 84 20 ou sur www.mediavipp91.fr

Assistante sociale - Permanence sur rendez-vous au CCAS, 23 rue du Grand Noyer. Contact : Maison Départementale des Solidarités, 01 64 86 11 10.

Accueil, écoute et soutien des jeunes -

Pour les jeunes de 12 à 25 ans. Questions de scolarité, d'emploi et de santé. AAPISE - Inter'Val, 29 chemin des berges, 01 64 49 00 76.

Accompagnement administratif et

juridique - Permanence gratuite tous les 15 jours, sur rendez-vous, au CCAS (23 rue du Grand Noyer). Contact : 01 69 63 32 79.

Permanence de médiation -

Information, écoute, orientation. Sur rendez-vous au 01 64 49 59 40. Mairie, place du Général de Gaulle.

Permanence OPAH (Opération

Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Des conseils techniques, un appui administratif et des aides financières pour rénover votre logement. Renseignements au 01 60 78 17 11.

Avocat - Consultation gratuite sur rendez-vous au Palais de Justice d'Evry les lundis et mercredis de 9h à 12h en appelant le 01 60 77 11 88

Maison de justice et du droit - Des professionnels du droit vous accueillent gratuitement pour vous conseiller en cas de litiges. 01 64 86 14 05 du lundi au vendredi 9h-12h/13h30-17h30. Rue des Bergères 91940 Les Ulis.

CAF - Evry (1-3 impasse Alexis Trinquet), du lundi au vendredi de 8h30 à 16h (le mercredi uniquement sur rendez-vous). Tél. : 0 810 25 91 10.

CPAM - Arpajon (15 rue Jules Lemoine) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h. Tél. : 36 46.

Notaire - Consultation sur rendez-vous, gratuite et anonyme, par la chambre des notaires de l'Essonne, mardis 8 mars, 22 mars et 5 avril. Contact : 01 60 78 01 27 ou www.chambre-essonne.notaires.fr

LES TRANSPORTS EN COMMUN

- **Navette gratuite** : du lundi au vendredi de 6h30 à 12h et de 14h20 à 20h, et le samedi de 11h50 à 17h20 ; circulation en centre-ville et vers les zones commerciales ; correspondances avec les lignes 17 (arrêt des Joncs Marins), DM151 et DM153.
- **Lignes de bus DM151 et 154** : relie Arpajon à Paris (Porte d'Orléans). Le DM154 est plus direct (ne passe pas par le centre-ville de Longjumeau).
- **Ligne de bus DM153** : relie Arpajon à Massy (RER B)
- **Lignes de bus DM 17** : du lundi au samedi, toutes les 15 à 60 minutes ; de la gare d'Épinay-sur-Orge (RER C) au RER B du Guichet à Orsay, en passant par le centre commercial, les Joncs Marins et le collège Louise Weiss (Nozay)

Horaires et parcours : lavilledubois.fr > Côté pratique > Transports

URGENCES

- **Urgences** : 112
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **SOS médecins** : 0 826 88 91 91
- **Pharmacie de garde** (nuit, dimanche ou jour férié) : contacter le commissariat de police d'Arpajon au 01 69 26 19 70
- **Gendarmerie** : 01 69 63 25 00 ou 17 (de 18h à 8h)
- **Eau** : 0 977 40 11 42
- **Électricité** : 0 972 67 50 91
- **Gaz** : 0 800 47 33 33

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Marie-Pierre RIXAIN

Députée de la 4^e circonscription de l'Essonne
 Permanence parlementaire au 134 rue du Président François Mitterrand 91160 Longjumeau.
 Contact : mprixain.perm@orange.fr,
 01 69 81 70 35

DÉCHÈTERIE - RESSOURCERIE DU SIOM

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, le samedi de 9h00 à 17h15 et le dimanche de 9h à 12h45 (dernier passage 10 minutes avant la fermeture).
 Avenue des Deux-Lacs, Villejust

Contact : 01 64 53 30 00 - www.siom.fr
 Encombrants et DEEE : Enlèvement gratuit sur appel au 01 83 63 50 03

• Samedi 19 mars •

Bineau est de retour !

Rendez-vous à 15h à l'Escale (14 chemin des Berges) pour le spectacle « Symphonia et la magie de la Nature », par la compagnie Bulles en coulisse. Une comédie musicale écologique et colorée.
Durée : 55 minutes
Évènement gratuit, se déroulant selon les mesures sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.
A 16h15, le défilé partira de l'Escale et commencera sa déambulation jusqu'à la place Beaulieu.
17h, arrivée place Beaulieu : bûcher de Bineau et goûter.
Informations, service Culturel, 01 64 49 55 40



Samedi 12 mars, 20h30

• Soirée-théâtre « Tête de méduse » •

Escale, 14 chemin des Berges
Par la Compagnie d'un soir
Participation au chapeau

Dimanche 13 mars, de 10h à 18h

• Puces des couturières •

Escale, 14 chemin des Berges
Évènement organisé par l'association Décore-Moi
Vente de mercerie, laine, tissus, rubans, fils, carnets créatifs...
Renseignements :
decoremoi.vdb@gmail.com
Petite restauration sur place

Du 18 mars au 13 avril

• Exposition L'Odysée du Jazz •

Bibliothèque, 11 bis rue des Ecoles
Toute la fabuleuse histoire du Jazz des origines à nos jours. Public adulte et adolescent.
Prêtée par la Médiathèque Départementale de l'Essonne

Samedi 19 mars, 11h30

• Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie - 60e anniversaire •

Rendez-vous à 11h30 devant la mairie

Samedi 26 et dimanche 27 mars

• Escale N'Jazz •

Escale, 14 chemin des Berges
Samedi à partir de 20h30, concert du Woodtown Orchestra et de Leeway.
Dimanche à 17h, Rencontres chorégraphiques.
Retrouvez le programme détaillé en pages 12-13

Samedi 2 avril, de 9h à 11h45

• Opération broyage des végétaux •

Ecole des Bartelottes, chemin de Lunézy
Transformez vos branchages en copeaux réutilisables et utilisez-les directement dans un composteur ou en paillage.
Inscrivez-vous auprès du SIOM, prevention@siom.fr

Samedi 2 avril, 20h30

• Soirée-théâtre « Le dindon » •

Escale, 14 chemin des Berges
Par la compagnie La Boite à Bonheur

AVRIL EN BREF

Samedi 16 avril : soirée dansante 100% KIZ par l'association Les Ti Chats
Dimanches 10 et 24 avril : élections présidentielles
Samedi 30 avril : Troc de plantes et collecte de déchets